Conseil d'établissement de l'EPS Jorat Résumé de la séance du 23 septembre 2019 À 17h30 au collège du Raffort à Mézières.

Présences /Absences

Pour le 1/4 autorités :

- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Vice-président
- M. Jean-Jacques Schumacher, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Pour le 1/4 professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante excusée
- M. Julien Bocherens, doyen excusé
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- M. Alain Porchet, enseignant

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg excusée
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller

Pour le 1/4 sociétés :

- Mme Noémie Duvoisin, Réseau APERO en congé maternité Remplacée par Mme Aline Favre, Réseau APERO
- Mme Flore Lafaye de Micheaux, Conseil de la paroisse du Jorat
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez

Invitée:

- Mme Lara Graz, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Accueil

Madame Hirt, Présidente, souhaite la bienvenue.

Madame Hirt annonce la démission de M. Alain Cardinaux

Mise en discussion et adoption du résumé de la séance du 30 mars 2019

Le résumé est accepté par tous après des corrections n'ayant pas d'incidence sur le sens du texte. Le terme « arrêté fédéral » est remplacé par « arrêt fédéral ».

Communication de la Présidente

Madame Hirt désire fixer en fin de séance deux nouvelles dates pour les prochaines séances : une cette année, et la seconde en début d'année prochaine.

Elle souhaite également discuter de la manière de procéder à l'élection d'un membre pour le 1/4 parents, sans prendre d'office la liste de viennent-ensuite qui date de 2017.

Communications du Directeur de l'établissement scolaire

M. Morier-Genoud n'a pas d'information particulière à transmettre.

Manière de procéder pour l'élection d'un membre du ¼ parents

Nous avons actuellement des personnes qui font partie des viennent-ensuite de l'élection de 2017. Si on prend cette liste, cela n'intègre pas les nouveaux parents dont les enfants ont commencé l'école depuis 2017. Madame Bianco fait partie des viennent-ensuite et était toujours volontaire pour rejoindre le CEt lors du dernier recrutement d'un membre du ¼ parents qui a eu lieu en juillet 2018. Afin d'intégrer le plus rapidement possible un quatrième parent au CEt, il est décidé de demander par courrier aux 5 viennent ensuite de l'élection de 2017 s'ils sont toujours intéressés à faire partie du CEt, de vérifier qu'ils ont toujours des enfants scolarisés à l'EPS du Jorat, et de nommer celui (celle) qui avait reçu le plus de voix et ce jusqu'en été 2020. Et c'est à cette période qu'une nouvelle élection aura lieu, lors de la prochaine séance d'information aux parents par le ¼ Parents du CEt (date à fixer). Cette élection complète ou complémentaire permettra d'avoir une liste de viennent-ensuite actualisée.

Règlement du Conseil d'établissement

Le règlement a été validé par le Conseil Intercommunal de l'ASIJ lors de sa séance du 18 septembre 2019. Il doit encore l'être par le Canton de Vaud.

Sorties et camps scolaires : décision de l'ASIJ

Lors de la dernière séance du CEt, 3 variantes concernant les camps avaient été présentées et le CEt soutenait la variante A qui prévoyait un camp par année de la 6H à la 11H. Les 3 variantes ont été proposées au CoDir ASIJ. L'avis en faveur de la variante A du CEt et du Directeur leur a été annoncé, cependant c'est la variante B qui a été choisie par le CoDir de l'ASIJ, mise au budget 2020 et validée par le Conseil Intercommunal de l'ASIJ. La variant B comprend un camp en 6H et 7H, une alternance de camps et course d'école de 2 jours de la 8H à la 10H et un voyage d'étude en 11H. La direction de l'EPS va encourager les enseignants à effectuer toutes les activités prévues avec leur classe. Un budget supplémentaire de CHF 2.- par élève a été alloué pour les courses d'école des 1H à 5H. Le budget étant refait chaque année, le montant alloué pour les camps et sorties sera réévalué dès le budget 2021.

<u>Utilisation hors temps scolaires des dispositifs numériques</u>

Selon Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, l'usage des appareils numériques connectés (téléphone portable, tablette, etc.) durant la pause de midi dépend des communes, respectivement du Conseil d'établissement. Le CoDir a déjà donné une consigne qui est appliquée actuellement tant au réfectoire qu'à la bibliothèque et dans la cour de la bibliothèque : l'utilisation du téléphone portable est admise, mais sans le son (mode-silencieux ou casque). La récréation fait partie du temps scolaire, l'usage de dispositifs numériques personnels y est donc interdite. Il en est de même durant les camps.

Le CEt soutient la pratique actuelle.

Enquête sur le climat à l'école - communication

Le ¼ parents pense que les résultats de l'enquête sur le climat à l'école devraient être communiqué par l'EPS du Jorat. La Direction de l'EPS n'a pas la volonté de communiquer, spécifiquement sur cette enquête, plus que ce qui a déjà été fait dans « Ecole Info », car cela date maintenant de près de 12 mois. Les projets développés se poursuivent (ex. : conseil des élèves). M. Morier-Genoud nous informe que si une nouvelle enquête se refait par la suite, la communication se fera de manière différente. La piste d'une communication numérique sera étudiée, il y a cependant passablement de freins liés entre autres à la protection des données.

Transports scolaires - point de situation

Deux difficultés majeures se sont révélées à la rentrée scolaire d'août :

- Des élèves enclassés à Savigny et domiciliés à Servion n'ont pas suffisamment de temps pour prendre leur repas à la maison à midi (moins que le minimum de 30 minutes à domicile).
- Il est compliqué d'utiliser correctement les bus de 23 places alors que l'effectif de certaines classes est plus important.

Le CoDir ASIJ a également constaté une augmentation du nombre d'élèves à transporter par rapport à l'année passée. Au vu de cela, l'ASIJ a décidé la mise en service d'un bus supplémentaire de 33 places. Ce bus va régler en priorité les cas critiques dès le 30 septembre. Puis les horaires seront refaits par CarPostal pour intégrer complètement ce nouveau bus dès la rentrée des vacances d'octobre et solutionner principalement des temps d'attentes trop longs.

Mme Kay-Lorenz dit avoir calculé que certains élèves consacrent 150 minutes par jour aux transports, en cumulant les temps de trajet maison – arrêt de bus – transport et attente du début de l'école 4 fois par jour.

L'objectif donné au planificateur d'horaire est de maximum 15 minutes d'attente à l'école et si possible maximum 20 minutes de trajet, le tout cumulé peut en effet donner 140 minutes liées aux trajets sans compter le temps de marche entre l'arrêt de bus et le domicile. Ces règles ne devraient pas être modifiées. Concernant la mise en service du 16ème bus, elle n'a pas pu être anticipée car la vingtaine d'élèves supplémentaires ont été inscrits à l'EPS du Jorat tardivement, soit après le 1er août 2019.

La problématique des transports est également un casse-tête pour bon nombre des établissements scolaires avoisinants.

La construction du collège de Carrouge devrait faciliter les transports, du moins en réduisant les trajets en journée, peut-être pas le temps passé dans le bus.

Sujets des prochaines séances.

-	Transports : Règles et civilités – suivi du groupe de travail	27.11.2019
-	Communication « école – parents – élèves – ASIJ »	27.11.2019
-	Retour sur la participation du CEt à la fête de l'école (juil. 2019)	27.11.2019
-	Organisation entre horaires scolaires et para scolaire	05.02.2020
-	Marche du climat / écologie	05.02.2020

Planification des prochaines séances

- Mercredi 27 novembre 2019 à 18h00
- Mercredi 5 février 2020 à 18h00

Les séances auront lieu à la salle de réunion de l'ASIJ du collège du Raffort.

Les idées de sujets peuvent être proposées par mail à Mme Hirt <u>robi_val@msn.com</u> et à Nicolas Deprez <u>cd.asij@gmail.com</u>, le plus vite possible de manière à évaluer le besoin d'inviter des éventuels intervenants.

Séance levée à 19h35